

## [Traduction du STTP]

Hamilton

City of Hamilton  
City Hall, 71 Main Street West  
Hamilton, Ontario  
Canada L8P 4Y5  
[www.hamilton.ca](http://www.hamilton.ca)

Le 28 février 2014  
Monsieur Denis Lemelin  
Président national  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario)  
K2P 1Y3

Objet : Résolution du 26 février 2014 soumise au Conseil municipal de la ville de Hamilton – Postes Canada : arrêt de la livraison du courrier à domicile

Monsieur Lemelin,

Lors de sa réunion du 26 février dernier, le conseil municipal de la Ville de Hamilton a approuvé la résolution suivante :

**Postes Canada : arrêt de la livraison du courrier à domicile (article 9.2)**

- a) Que la Ville de Hamilton informe Postes Canada de son opposition à l'arrêt de la livraison du courrier à domicile;
- b) Que si Postes Canada cesse la livraison du courrier à domicile, la société d'État et le gouvernement fédéral doivent être tenus de financer l'installation des nouvelles boîtes postales communautaires;
- c) Que Postes Canada et le gouvernement fédéral veillent à ce que les emplacements des nouvelles boîtes postales communautaires soient entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite et qu'ils soient bien éclairés;
- d) Que Postes Canada et le gouvernement fédéral veillent à ce que le processus de sélection des emplacements des nouvelles boîtes postales communautaires tienne compte des exigences actuelles et futures en matière de stationnement, des conséquences d'une circulation accrue dans certaines rues, des exigences en matière de maintenance hivernale et d'autres conséquences connexes;
- e) Que Postes Canada et le gouvernement fédéral assument la responsabilité du processus de sélection des emplacements devant accueillir les nouvelles boîtes postales communautaires (y compris le coût), et qu'ils veillent à la tenue de

consultations publiques adéquates auprès des clients et des électeurs, y compris sans toutefois s'y limiter, des consultations auprès des associations de quartier, des comités de copropriétaires de condos, des zones d'amélioration commerciale et autres entités;

- f) Que la présente résolution soit acheminée au conseil d'administration de Postes Canada, aux députées et députés fédéraux, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Association des municipalités de l'Ontario (Association of Municipalities of Ontario) et à la ministre fédérale des Transports responsable de Postes Canada.

Recevez, Monsieur Lemelin, mes sincères salutations.

Mary Gallagher  
Greffière  
Directrice des services législatifs